

Assistant technique en santé au travail

RNCP19189 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	331r, 315r
Formacode(s)	42866
Code(s) ROME	H1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/07/2022

Certificateur(s)

AFOMETRA FORMATION EN SANTE AU TRAVAIL · SIRET : 78471976700047

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'assistant(e) technique en santé au travail exerce son activité dans toute entreprise industrielle ou de services quelle que soit sa taille, de tout secteur d'activité, ainsi que dans tout type d'organismes privés (et publics ou parapublics (établissements publics, chambres consulaires, collectivités territoriales,...)). Son activité de repérage des dangers et des risques et d'information est principalement ciblée sur les entreprises de moins de 20 salariés.

L'assistant(e) technique en santé au travail est un appui technique dans l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail.

L'assistant(e) technique en santé au travail effectue des actions en milieu de travail dans un but exclusif de prévention. Il contribue à informer l'entreprise en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels, à y repérer les dangers et identifier les risques professionnels, à décrire les moyens de prévention mis en œuvre dans l'entreprise et réalise des métrologies selon des méthodologies validées, préférentiellement dans les entreprises de moins de 20 salariés. Il mène ses actions en milieu de travail dans le cadre de la pluridisciplinarité à la demande du médecin du travail. Il propose au prescripteur les interventions nécessaires en fonction des risques constatés au cours de la visite en entreprise. Il rédige des rapports de ses interventions pour l'équipe pluridisciplinaire et participe à la rédaction de la fiche d'entreprise.

Quatre grands types d'activités de l'assistant technique en Santé au Travail :

- Informer sur des réglementations et des risques liés à la Santé au Travail et sur les prestations des Services de Santé au Travail
- Identifier des dangers et des risques pour la Santé et la Sécurité au Travail
- Aider à la mise en place des actions de protection de la santé et de prévention des risques professionnels, en fonction des besoins
- Rédiger des synthèses

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées

1ère activité : Informer sur des réglementations et des risques liés à la Santé au Travail et sur les prestations des Services de Santé au Travail

L'assistant(e) technique en Santé au Travail est capable :

- d'informer les acteurs de l'entreprise sur les différentes obligations législatives et réglementaires de l'employeur en termes de santé au travail et de sécurité, sur les missions et les rôles des services de santé au travail et l'aide qu'ils peuvent apporter en matière de santé sécurité au travail et sur les acteurs et institutions œuvrant en France dans le

domaine de la prévention des risques professionnels et du maintien dans l'emploi ;

- de connaître les textes réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité et de santé au travail qui s'imposent à l'employeur, de connaître ceux qui régissent l'organisation des services de santé, de connaître l'organisation de la prévention des risques professionnels en France, de délivrer une information claire à l'entreprise qu'il visite.

2ème activité : Identifier des dangers et des risques pour la Santé et la Sécurité au Travail

L'assistant(e) technique en Santé au Travail :

- repère les dangers et identifie les risques professionnels de l'entreprise visitée en recueillant les documents nécessaires, en analysant les conditions de travail et l'activité professionnelle, en identifiant les moyens de prévention mis en œuvre, en repérant les non conformités par rapport au cadre réglementaire, en effectuant des métrologies selon des méthodes validées ou normatives ;
- est capable de connaître tous les risques professionnels susceptibles d'être présents dans une entreprise et les moyens de prévention collective et individuelle, de connaître les textes réglementaires relatifs à ces risques professionnels, de repérer les risques dans une entreprise, de participer à l'élaboration d'une fiche d'entreprise, de réaliser des métrologies selon des méthodes validées ou normatives.

3ème activité : Aider à la mise en place des actions de protection de la santé et de prévention des risques professionnels, en fonction des besoins

L'assistant(e) technique en Santé au Travail :

- aide à la mise en place des actions de protection de la santé et de prévention des risques professionnels, en fonction des constats identifiés dans le repérage et l'identification des risques, propose des pistes d'intervention en entreprise, les programme après décision du médecin du travail, les organise en relation avec les interlocuteurs de l'entreprise et avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire et en suit le déroulé jusqu'aux résultats ;
- est capable de proposer au prescripteur les interventions nécessaires en fonction des risques constatés au cours de la visite en entreprise, de préparer les interventions des membres de l'équipe pluridisciplinaire, de suivre le déroulé des actions entreprises et d'alerter si besoin.

4ème activité : Rédiger des synthèses

L'assistant(e) technique en Santé au Travail :

- rédige les rapports de synthèse relatifs aux différentes interventions réalisées dans l'entreprise (compte rendus d'entretiens, visites d'entreprises, fiches d'entreprise réglementaires, métrologies effectuées,...), rapports validés par le médecin du travail, les communique aux membres de l'équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail, les synthétise, voire les adapte pour rendre les résultats accessibles à l'entreprise.
- est capable de structurer un écrit avec clarté et exactitude sur les résultats des différentes activités entreprises, d'adapter le contenu de son rapport à la nature de son interlocuteur (membre de l'équipe pluridisciplinaire ou employeur).

Blocs de compétences

RNCP19189BC01 — Rédiger des synthèses

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

à l'issue des blocs 2 et 3, rédiger des rapports des différents types d'intervention en milieu de travail (compte rendus d'entretiens, visites d'entreprises, fiches d'entreprise réglementaires, métrologies effectuées, ...) validés par le médecin du travail, communiquer les résultats à l'équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail, adapter et communiquer les résultats aux acteurs de l'entreprise.

Modalités d'évaluation et de certification :

structuration, clarté et complétude du mémoire écrit et clarté de la présentation orale devant le jury composé de professeurs, médecins du travail, IPRP et directeur (grille de notation standardisée évaluant l'écrit sur 20 et l'oral sur 10, remise d'une mention globale d'après la synthèse des notes (passable, assez bien, bien, très bien, félicitations du jury).

RNCP19189BC02 — Informer sur des réglementations et des risques liés à la Santé au Travail et sur les prestations des Services de Santé au Travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

délivrer une information aux acteurs des entreprises sur les obligations législatives et réglementaires de l'employeur

en santé au travail, sur le rôle, les missions et la démarche d'aide proposée par le service de santé au travail, sur les acteurs et institutions œuvrant dans le domaine de la santé au travail en France.

Modalités d'évaluation et de certification :

questions (QCS ou QCM) à l'issue des sessions de formation, mises en situation professionnelle (mémoire), questions orales lors de la soutenance orale du mémoire de fin de cycle.

RNCP19189BC03 — Identifier des dangers et des risques pour la Santé et la Sécurité au Travail

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

planifier des visites en entreprises en fonction de la démarche de prévention choisie, collecter les informations nécessaires au repérage et à l'identification des risques dans l'entreprise (documents réglementaires, fiches de données de sécurité...), repérer les dangers existants dans l'entreprise, identifier les risques et les conditions générales de travail et les moyens de prévention collective et individuelle existants dans l'entreprise, conduire des entretiens auprès des interlocuteurs de l'entreprise, identifier le non-respect du cadre réglementaire ; réaliser des métrologies selon des méthodes validées ou normatives

Modalités d'évaluation et de certification :

questions (QCS ou QCM) à l'issue des sessions de formation, réalisation d'un mémoire de fin de cycle : rédaction et présentation orale de 30 minutes devant un jury composé de professeurs, médecins du travail, IPRP et directeur.

RNCP19189BC04 — Aider à la mise en place des actions de protection de la santé et de prévention des risques professionnels, en fonction des besoins

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences attestées :

en fonction des constats obtenus au bloc 2, proposer au médecin du travail des pistes d'intervention dans l'entreprise, préparer ces interventions sur le plan logistique, les programmer, en communiquer le programme aux interlocuteurs de l'entreprise et du service de santé au travail et suivre les actions des intervenants et leurs résultats.

Modalités d'évaluation et de certification :

dans le cadre du mémoire, le jury apprécie la rigueur de la description des étapes du déroulement de la visite en entreprise, l'exactitude des conclusions des analyses et le suivi des interventions avec la compréhension du travail en équipe et la capacité à convaincre.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'assistant technique en santé au travail exerce son activité :

- dans les services de santé au travail
- dans les entreprises industrielles ou de services

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Assistant(e) en santé au travail
- Assistant(e) en santé et sécurité au travail
- Assistant(e) en service de santé au travail
- Assistant(e) de la santé et de la sécurité en milieu de travail
- Assistant(e) de prévention
- Conseiller(ère) en santé au travail

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail et décrets d'application.

Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail et notamment article R4623-40 du Code du travail

Circulaire DGT n° 13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail, (paragraphe 2.2.5 relatif à l'assistant de service de santé au travail : page 26)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 663 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 472
Jugés difficiles à recruter	35 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

3 à 5 personnes :

- 1 président professionnel extérieur à l'établissement
- 1 à 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement

50% représentants salariés/50% représentants employeurs

- La Directrice ou le conseiller médical de l'AFOMETRA ou le Président de l'AFOMETRA

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/07/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38494

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

info@afometra.org

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	61 943 €
Coût moyen par dossier	7 743 €
Durée moyenne	203 h
Période	09/2020 – 10/2021
Entreprise	72 %
France compétences	28 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.